

DECISION DU PRESIDENT.CA 0024-2018

**Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation ;
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7 ;
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers ;
Vu la délibération CA021-2016 du 29 février 2016, portant délégation de compétences du Conseil d'administration au Président.**

Objet de la décision Demande d'adhésion de la Présidence.

Conformément à sa délégation, le président de l'Université d'Angers décide :

1. d'approuver la demande d'adhésion de la Présidence à l'Association Nationale des Vice-présidents de Conseil d'Administration des universités (ANVPCA).

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

A Angers, le 13 février 2018

Par délégation et pour signature,
Le Directeur Général des Services
Olivier HUISMAN



La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : 20 février 2018



Bulletin d'adhésion à l'Association Nationale des Vice-Présidents de Conseil d'Administration des universités (ANVPCA)

Année 2018

 Adhésion

 Renouvellement d'adhésion

Identification de l'établissement :

Université : ...Angers.....

Nom du(de la) vice-Président(e) : ...Didier Le Gall.....

Adresse : ...40 rue de Rennes BP 73532 49035 Angers.....

Mail : ...didier.legall@univ-angers.fr.....

Contact dans l'Université

Nom : ...Huron..... Prénom : ...Pauline.....

Statut : Fonction : ...Assistante de direction.....

Téléphone : ...02 41 96 22 73..... E-mail : ...pauline.huron@univ-angers.fr.....

Montant de l'adhésion 2018 :

Membre actif (adhésion établissement)	100€	
Membre actif (cotisation individuelle)	50€	
Membre d'honneur	30€	
TOTAL		

Date : 12.02.2018

Cachet et/ou Signature :

Christian ROBLÉDO
Président
de l'Université d'Angers